

COUPES NATIONALES BASKET-BALL F.S.C.F. Vétérans Féminines – Vétérans Masculins

Les Coupes Nationales de Basket-Ball « Vétérans » se disputeront sous les règlements généraux de la F.S.C.F. et les règlements sportifs et techniques de la F.F.B.B., étant précisé que dans l'éventualité où certaines règles ne sont pas appropriées, les dispositions suivantes seront appliquées.

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Ces coupes sont ouvertes à tous les clubs F.S.C.F., et aux Comités Départementaux ou Régionaux qui ont la possibilité d'organiser des rencontres de sélection.

Chaque club ou Comité peut engager autant d'équipes qu'il désire. Dans ce cas la composition des équipes doit être personnalisée. En aucun cas un joueur ne peut changer d'équipe.

ARTICLE 2 - QUALIFICATION - LICENCES

Sont considérés comme Vétérans,
- les joueurs ayant 35 ans et plus l'année de la compétition **(nés en 1984 et avant)**
- les joueuses ayant 30 ans et plus l'année de la compétition **(nées en 1989 et avant)**.

Chaque équipe pourra comprendre un effectif de 12 joueurs ou joueuses, un entraîneur et un aide entraîneur. Seuls les joueurs et joueuses inscrits et licenciés au début du tournoi pourront participer aux rencontres.

Pour chaque match, seuls 10 joueurs ou joueuses pourront figurer sur la feuille de marque.

Tous les joueurs, entraîneurs et aides entraîneurs devront être en possession de la licence F.S.C.F. (licence CA), régulièrement validée par les Comités Départementaux ou Régionaux pour la saison en cours.
Pour chaque licence manquante, l'association sera redevable d'une pénalité financière.

ARTICLE 3 - TEMPS DE JEU

A titre indicatif, et en fonction du nombre d'équipes engagées :

Matches de poules, de classement et demi-finales :

2 x 10', 4 fautes personnelles, 4 fautes d'équipe,
1 temps mort par période.

Intervalle de 5' entre les 2 périodes

Prolongation de 3' autant de fois que nécessaire pour départager les équipes.

Un temps mort par équipe et par prolongation.

Finales :

4 x 8', 5 fautes personnelles et 4 fautes d'équipe.

Un temps mort par équipe en 1ère, 2ème et 3ème période, et 2 temps morts par équipe pendant la 4ème période.

Intervalle de 2' entre la 1ère et la 2ème période et entre la 3ème et la 4ème période.

Intervalle de 10' entre la 2ème et la 3ème période (mi-temps).

Prolongation de 3 minutes autant de fois que nécessaire pour départager les équipes.

Un temps mort par équipe et par prolongation.

La commission nationale se réserve la possibilité d'adapter le temps de jeu des rencontres ou les horaires afin de tenir compte des conditions locales d'organisation.

ARTICLE 4 - CLASSEMENT

Match gagné2 points
Match perdu1 point
Match perdu par défaut.....1 point
Match perdu par pénalité ou forfait0 point

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées selon la différence de points (et non quotient) lors des rencontres les ayant opposées, sans tenir compte des résultats contre les autres équipes.

En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points sera classée première.

ARTICLE 5 - ARBITRAGE

Lors des Finales Nationales, la désignation des arbitres et des officiels de la table de marque sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Basket-Ball.

Il est recommandé et souhaitable que chaque équipe mette un arbitre officiel à disposition de la Commission Nationale F.S.C.F. de Basket-Ball (prendre contact avec le responsable 8 jours au moins avant le début de la compétition).

ARTICLE 6 - MAILLOTS ET BALLONS

Il est indispensable que chaque équipe soit en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes et de ballons.

Taille des ballons :

- Féminines: N°6

- Masculins : N°7

ARTICLE 7 - PROCEDURE D'URGENCE

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront soumis à la Commission Nationale de Basket pour décision. Après consultation et audition des parties concernées, la décision prise par la Commission Nationale sera définitive et sans appel.